



PORDIC : Carte d'identité

☞ Une commune en constante expansion

- Près de 6 000 habitants (5 930 habitants ou personnes rattachées (étudiants...) recensées en février 2008).
- Une superficie de 2 893 hectares, 6 km de littoral.
- Site internet : www.pordic.fr - adresse courriel : mairie@pordic.fr.

☞ Voies de communication multiples

- La R.N.12 : Paris/Brest en voie express.
- La R.D. 786 : Saint-Brieuc Paimpol (en voie express jusqu'à Pordic).
- L'aéroport de Saint-Brieuc Armor (commune de Trémuson).
- Les liaisons interurbaines : Cabri Tub, 6 place Duguesclin St-Brieuc.

☞ La proximité

- Une position géographique remarquable à 10 minutes du centre de Saint-Brieuc
- Le T.G.V. 3 heures de Paris (gare SNCF à Saint-Brieuc)
- Le port de commerce : Le Légué à 8 km
- Les ports de plaisance : Binic à 3 km, Saint-Quay Portrieux à 10 km
- Collège à Plérin à 6 km, lycées et universités : Saint-Brieuc à 10 km

☞ Une économie dynamique

- Un bourg accueillant de nombreux commerces, alimentation, restauration, etc.
- Des services diversifiés : banques, taxis, opticien, pharmacies, professionnels de santé..
- Un centre commercial.
- Un marché le vendredi matin, place de la poste.
- Le parc d'activités de la Ville Auvray, 23 hectares accueillant plus d'une vingtaine d'entreprises
- Des artisans qualifiés
- Une activité agricole encore importante, essentiellement tournée vers l'élevage.
- Un vaste projet d'aménagement urbain est en cours de réflexion. Il permettra de poursuivre la revitalisation du centre bourg et de transformer l'arrivée nord de la ville, dans un nouvel espace qui accueillera services, commerces et habitats.

☞ Un espace de qualité

- Optention en 2007 de la « Fleur » label régional récompensant les villes fleuries.
- Les charmes de la mer et de la campagne.
- 4 sentiers de découvertes : le chemin des Douaniers, le GR 34.
- Un circuit VTT intercommunal.
- De nombreux équipements sportifs.
- Des falaises, des points de vue splendides, des plages abritées.
- Des vallées d'une grande beauté.